



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL**

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

**COMITE SYNDICAL
du 9 DECEMBRE 2016**

« ASSEMBLEE GENERALE »

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Date de convocation : 3 décembre 2016

(2^{ème} convocation)

Date d'affichage : 13 décembre 2016

Secrétaire de séance : Claude DAVIAUD

Secrétaire auxiliaire Nathalie DURAND

Nombre de délégués en exercice : 214

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 64

Le NEUF DECEMBRE de l'an deux mille seize à 14h30, l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réunie en session ordinaire « Espace 2000 » à Saulgé, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 2 décembre 2016, sous la Présidence de Monsieur Yves BOULOUX.

⇒ Etaient présents :

BOULOUX Y. – **Président** : COLIN E – NOMINE-MARIGNAN C- PORCHET B - TREMBLAIS D – **Vice-présidents**
ALADENISE D - AUDOUX J.J – BARIAT C - BATLLE J.M – BAUDON J.C – BIZAGUET M – BOUCHET R – BOZIER G –
BRUGIER-THOREAU A – CERISIER J – CHARRON M – CHAUVET O – CHEGARAY H - CLEUET N – DAVIAUD C – DAZAS J
– de CHALAIN C - de MAUDUIT du PLESSIS G – du DOIGNON M – EMERY G – GEORGES A – GIRARD K – GLAIN J.M –
GOURMELON P – GRANDVAL B – GRAVELAS J.M – GUILLOT A – GUYOT M – HERAULT G – IRIBARREN J.F -
JEANVOINE F – KESTEMAN I – LAMY J – LEBRAUD J – MAGNON M – MAYTRAUD D – MELON J.P – MILCENT G –
MOULIN D – NIVARD F – PAYEN J.Y – RAFFIN A – ROCHER J.C – SAVIN A – SERVAT F – SOLIGNAC J.P – SOUCHE G –
SOUILLE J – TARTARIN Y – TAVILIEN M – THIMONIER D – VAN BRABANDT I - **Membres du Comité.**

⇒ Etaient représentés :

Pouvoirs de BLANCHETON E à COLIN E – de CHEVAIS C à BOULOUX Y – de GRIMAUD M à HERAULT G – de JEAN G à
CERISIER J – de JUSTICE M à SOUCHE G – de MOREAU P à TREMBLAIS D – de PACREAU J à JEANVOISE F.

⇒ Etaient excusés :

BERNARD B – BERNARD J.P – CHEBASSIER J – COLAS J - de TRISTAN J – DUTHEIL D – GRANDIN R – GRAVELEAU C –
GREMILLON J.M - JESBERGER G – KLEINER V - LAMY P – LORAIN M – MALLET M – MEUNIER D - MOREAU C –
PROUST J – RANGER H – ROBIN S – ROY V - SAUMONNEAU M- **Membres du Comité.**

⇒ Assistaient également à la séance :

DURAND N – GABARD N - GARCIA E - HOUDBERT S - MADEJ JL - PICARD M –RENAULT G - ROUZIERE I - SAZARIN J -
SIRONNEAU F- **Personnels du Syndicat** :

→ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2224-13, L.2224-14 et L.2333-78 ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5216-7 et 5211-61 ;
- Vu** les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité en date du 28 octobre 2016 portant modification des statuts du Syndicat ;
- Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais du 5 décembre 2016 décidant de son adhésion au SIMER et du transfert de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers pour une partie de son territoire.

Le Vice-Président, Monsieur Daniel Tremblais, présente le rapport suivant :

Par une délibération du 6 juin 2002, la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse a décidé de transférer au SIMER, à effet du 1^{er} janvier 2003, la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », telle que définie à l'article L 2224-13 du CGCT.

Le service est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, perçue par la Communauté de Communes, mais dont il appartient au Comité du SIMER de fixer les tarifs et les critères de facturation. Le SIMER assure également la gestion du fichier des redevables et traite les réclamations éventuelles. Il confectionne, lors de chaque facturation, le rôle des redevables, transmis au Comptable public, la Communauté de Communes émet quant à elle le titre relatif au rôle.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 26 mars 2016 par Madame la Préfète de la Vienne prévoit l'extension au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais à 47 communes. Parmi ces 47 communes, on dénombre 9 des 11 Communes de la CC des Vals de Gartempe et Creuse.

En vertu des dispositions de l'article L 5216-7 du CGCT, l'extension de la CA du Pays Châtelleraudais emporte retrait du SIMER des Communes de la CC des Vals de Gartempe et Creuse au titre de la Compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Toutefois la CA du Pays Châtelleraudais peut, sur le fondement des dispositions de l'article L 5211-61 du CGCT, notamment en matière de gestion des déchets, adhérer au Syndicat et transférer la compétence pour une part de son territoire qui correspond aux 9 Communes de la CC des Vals de Gartempe et Creuse (*Angles-sur-l'Anglin, Chenevelles, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Lésigny, Mairé, Pleumartin, La Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe*).

Le 5 décembre, le Conseil de l'Agglomération du Pays Châtelleraudais a décidé d'adhérer au SIMER et de lui transférer la compétence « collecte et traitement des déchets » sur le territoire des 9 Communes précitées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- **D'autoriser l'adhésion de la CA du Pays Châtelleraudais au SIMER au titre de l'article 2.1 des statuts du Syndicat,**
- **D'approuver le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets », comme défini à l'article 2.2 des statuts du SIMER, pour une part de son territoire qui correspond aux communes suivantes : *Angles-sur-l'Anglin, Chenevelles, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Lésigny, Mairé, Pleumartin, La Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe*.**

- **De rappeler que sur le territoire des 9 Communes précitées :**
 - *le SIMER se substituera à la Communauté d'Agglomération pour l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,*
 - *Le Comité Syndical du SIMER fixera annuellement les tarifs et les critères de facturation de la REOM,*
 - *La Communauté d'Agglomération percevra le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle en reversera une quote-part, sous la forme d'une contribution budgétaire, votée annuellement par le Comité Syndical du SIMER,*
 - *Le SIMER aura en charge la gestion du fichier des redevables et le traitement des réclamations,*
 - *Le SIMER, lors de chaque facturation, confectionnera le rôle des redevables et le transmettra au Comptable public. Il appartiendra à la Communauté d'Agglomération de prendre le titre de recette relatif au rôle émis.*
- **De rappeler que l'adhésion ne sera effective qu'après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre du Syndicat.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20161209_112 : ASSEMBLEE GENERALE
CONVENTIONNEMENT PREALABLE ET ADHESION AU SIMER DU FUTUR EPCI REGROUPANT
NOTAMMENT LES COMMUNES ISSUES DE GRAND POITIERS**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 214	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 57	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 7	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 64	A l'unanimité : ☒

➔ **Délibération :**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L 5721-9 ;*
- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2224-13, L. 2224-14 et L.2333-78 ;*
- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-61, L.5211-18, L.5216-7-1 et L.5215-27 ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*
- Vu** *la délibération du Comité en date du 28 octobre 2016 portant modification des statuts du Syndicat.*

La Vice-Présidente, Madame Catherine NOMINÉ-MARIGNAN, présente le rapport suivant:

La Communauté de Communes du Pays Chauvinois adhère au SIMER pour l'intégralité de sa compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au sens des dispositions de l'article L 2224-13 du CGCT. Le transfert de la compétence « traitement des déchets » s'est opéré au 1^{er} janvier 2002 et celui de la compétence « collecte » en 2005.

Depuis cette dernière date, le service est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, instituée par le SIMER par délibération du 8 octobre 2001, et perçue, conformément aux dispositions de l'article L 2333-76 du CGCT par la Communauté de Communes en lieu et place du SIMER.

Le SIMER était l'autorité compétente pour :

- fixer les critères et les tarifs de la REOM,
- assurer la gestion du fichier des redevables,
- confectionner le rôle des redevables transmis à chaque échéance au receveur, la Communauté de Communes émettait le titre de recette relatif au rôle émis.
- traiter les réclamations éventuelles des redevables.

Par arrêté préfectoral du 25 Mars 2016 a été défini le nouveau périmètre d'un EPCI qui regroupe les Communes de la CA Grand Poitiers, les Communes de la CC de Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière, du Pays Méluvin, ainsi que 4 Communes du Pays Chauvinois (*Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde*).

La création de cette nouvelle Communauté d'Agglomération entraînera la reprise de la compétence « collecte et traitement des déchets » initialement transférée au SIMER sur les territoires des Communes de Chauvigny, Jardres, La Puye, Sainte-Radegonde.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération aura la possibilité à compter du 1^{er} janvier 2017 d'adhérer au SIMER et en vertu des dispositions des articles L 5211-61 et 5211-18 du CGCT, de lui transférer pour une partie de son périmètre, correspondant aux 4 communes précitées, la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Mais cette décision d'adhésion de la Communauté au SIMER ne pourra intervenir qu'au cours des premières semaines de l'année 2017.

Dès lors, pour assurer la continuité du service de collecte et de traitement des déchets à compter du 1^{er} janvier 2017, **il est nécessaire de conclure une convention de gestion**, sur les fondements des articles L 5216-7-1 du CGCT et 5215-27 du CGCT. Celle-ci prendra effet au 1^{er} janvier 2017 et s'achèvera de plein droit à l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au SIMER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité décide :

- **D'autoriser le Président du SIMER à conclure avec la future Communauté d'Agglomération, une convention de gestion pour assurer la continuité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur les territoires des Communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde,**
- **D'autoriser l'adhésion au SIMER, au titre de l'article 2.1 des statuts du Syndicat de l'EPCI issu des Communes de la CA de Grand Poitiers, des Communes de la CC du Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière, du Pays Méluvin, ainsi que des 4 Communes du Pays Chauvinois,**
- **D'approuver le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets », telle que définie à l'article 2.2 des statuts du Syndicat pour une part de son territoire qui correspond aux Communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde,**
- **De rappeler que sur le territoire des 4 Communes précitées :**
 - *le SIMER se substituera à l'EPCI à fiscalité propre pour l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,*
 - *Le Comité Syndical du SIMER fixera annuellement les tarifs et les critères de facturation de la REOM,*
 - *L'EPCI à fiscalité propre percevra le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il en reversera une quote-part, sous la forme d'une contribution budgétaire, votée annuellement par le Comité Syndical du SIMER,*
 - *Le SIMER aura en charge la gestion du fichier des redevables et le traitement des réclamations,*

- *Le SIMER, lors de chaque facturation, confectionnera le Rôle des redevables et le transmettra au Comptable public. Il appartiendra à l'EPCI de prendre le titre de recette relatif au rôle émis.*
- **De rappeler que l'adhésion ne sera effective que sous réserve d'une délibération concordante de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre et consécutivement de la prise d'un arrêté préfectoral.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20161209_113 : ASSEMBLEE GENERALE
RETRAIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA TRIMOUILLE**

Nombre de délégués en exercice : 214

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 64

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

→ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;*
- Vu** *les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*
- Vu** *la délibération du Comité Syndical en date du 27 novembre 2015 fixant les conditions générales de retrait du collège travaux publics ;*
- Vu** *la délibération n°2016-108 du Comité Syndical du SIVOM de la Trimouille en date du 11 octobre 2016.*

Le Président présente le rapport suivant :

Conformément aux conditions de retrait de la mission travaux publics adoptées le 27 novembre 2015 par le présent Comité, le SIMER a été saisi d'une demande de retrait en date du 11 octobre 2016 émanant du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Trimouille.

Ainsi, il appartient au présent Comité syndical de se prononcer à la majorité des 2/3 des suffrages concernant cette demande de retrait.

Après en avoir délibéré, le Comité à l'unanimité décide :

- **D'approuver le retrait du SIVOM de La Trimouille.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20161209_114 : ASSEMBLEE GENERALE
EXAMEN DE LA DECISION MOTIFICATIVE N°1 AU BP GENERAL 2016

Nombre de délégués en exercice : 214
Nombre de présents : 57
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 64

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité : ☒

➔ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du 25 mars 2016 (N°C20160325_044) portant adoption du Budget Général 2016.

Le Vice-Président, Monsieur Bernard PORCHET, présente le rapport joint en annexe qui détaille la décision modificative n°1 :

La décision modificative concerne unique la section de fonctionnement et consiste pour l'essentiel à la réaffectation de crédits entre chapitres (012, 65 et 66). La section conserve son équilibre en dépenses et en recettes à 474 350 €.

Après en avoir délibéré, le Comité à l'unanimité décide :

- **D'adopter la décision modificative n°1 au Budget général 2016 telle que présentée.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20161209_115 : ASSEMBLEE GENERALE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2017

Nombre de délégués en exercice : 214
Nombre de présents : 57
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 64

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité : ☒

➔ **Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3312-1 ;
- Vu** les statuts du Syndicat, annexés à l'arrêté préfectoral n°2010-D2/B1-014 du 6 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** Les rapports d'orientations budgétaires des deux budgets annexes « gestion des déchets et travaux publics ».

Le Président précise que le Débat d'Orientation Budgétaire doit précéder le vote du Budget. Pour 2017, ce dernier fait ressortir une diminution des charges à caractère général. La principale évolution concernerait les autres charges de gestion courante avec la mise en place d'indemnités de fonction pour les élus.

Il demande ensuite au Vice-Président en charge des finances, Monsieur Bernard PORCHET, de présenter le rapport joint en annexe.

Le Comité prend acte des informations données.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL COLLEGE « COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS »

Le Président demande au Directeur de porter à la connaissance de l'Assemblée les principales actualités du service de gestion des déchets ménagers, ainsi que les principales décisions prises par le Comité dédié à cette activité :

1) Projets et enjeux pour 2017 :

- Conclusions de l'étude territoriale relative aux centres de tri
- Poursuite du plan quinquennal de modernisation des déchèteries (Sites de Pleumartin, Saint-Savin et La Trimouille)
- Lancement d'une étude d'optimisation de la collecte des déchets (réflexion sur les fréquences / les bacs individuels / le tri à la source des bio-déchets)
- ☐ Mise en place de nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries à compter du 1^{er} janvier 2017
- ☐ Développement des services aux professionnels par de nouveaux partenariats et de nouveaux outils de gestion et de facturation, mais également conduite d'une étude avec l'ADEME sur l'économie circulaire avec le secteur économique local
- ☐ Renforcement des moyens humains sur le terrain pour la sensibilisation au tri

2) Tarifs de la REOM :

⇒ Stabilité des tarifs pour 2017 :

- ☐ Une reprise sur provision plus importante sera effectuée (189 K€ / 139 K€), afin de compenser un recul des recettes d'exploitation de 1% (90 000 €)
- ☐ Une stabilité des dépenses avec des économies attendues sur les charges liées à la distribution des sacs de collecte (35 000€) et les charges d'enfouissement (- 30 000 € / - 400 tonnes/ hors évolution possible TGAP)
- ☐ La nécessité de préserver les capacités d'autofinancement pour permettre de mener à bien un programme d'investissement estimé à 1 228 000 €

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

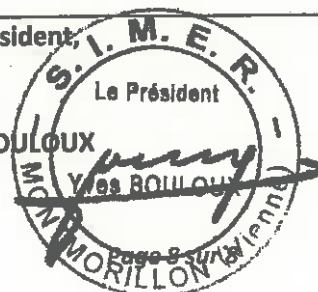
Le Secrétaire de Séance,

Claude DAVIAUD

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée Générale du 9/12/2016

Le Président

Yves BOULOUX





**ANNEXES au procès-verbal de séance de
l'Assemblée générale du 9 décembre 2016**



Annexe 2 à la délibération N°C20161209_110

DECISIONS prises par le PRESIDENT **en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical** *(sur le fondement de la délibération du COMITE SYNDICAL du 28 Mai 2014 fixant les délégations d'attributions au Président)*

Décisions prises du 29 FEVRIER 2016 au 3 NOVEMBRE 2016

- ⇒ **Décision N°2016-09** portant attribution du 2^{ème} marché subséquent relatif à l'accord-cadre n°2015-103 pour la fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume pur et faiblement modifiées à la société LIANTS CHARENTAIS (16200 JARNAC) (Marché à prix unitaires).
- ⇒ **Décision N°2016-10** portant attribution du marché n°2016-202 relatif à l'étude de la fonction tri à l'échelle d'un territoire au groupement d'entreprise TRIDENT Service et BRG Avocats (78290 CROISSY-SUR-SEINE) (Pour un montant de 39 005.00 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-11** portant attribution du marché n°2016-203 relatif à la prestation pour la mise à jour d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter à la société SETEC ENVIRONNEMENT (75583 PARIS) (Pour un montant de 57 796.00 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-12** portant attribution du marché n°2016-103 relatif à l'achat d'un matériel d'impression à la société SFERE BUREAUTIQUE (86000 POITIERS) (Pour un montant de 1 300.00 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-13** portant attribution du 3^{ème} marché subséquent relatif à l'accord-cadre n°2015-103 pour la fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume pur et faiblement modifiées à la société LIANTS CHARENTAIS (16200 JARNAC) (Marché à prix unitaires).
- ⇒ **Décision N°2016-14** portant attribution du marché n°2016-101 relatif à l'achat d'un véhicule léger à la société GEORGET PEUGEOT (86100 CHATELLERAULT) (Pour un montant de 16 838.56 € TTC).
- ⇒ **Décision N°2016-15** portant reconduction pour une période de douze mois à la société CITEC ENVIRONNEMENT (71530 CRISSEY) du marché N°2014-201 relatif à fourniture et livraison de bacs roulants.
- ⇒ **Décision N°2016-16** portant non-reconduction à la société CMMI (86220 INGRANDES) du marché N°2015-204 relatif à la fourniture et la livraison de bennes amovibles à capot hydraulique ouverture droite et gauche.
- ⇒ **Décision N°2016-17** portant attribution du marché n°2016-318 relatif aux travaux d'aménagement de la salle de réunions avec un espace serveur et cuisine au siège à Montmorillon/Lot n°1 : gros-œuvre, cloisons et menuiseries à la société BROETTO (86320 PERSAC) (Pour un montant de 7 707.79 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-18** portant attribution du marché n°2016-318 relatif aux travaux d'aménagement de la salle de réunions avec un espace serveur et cuisine au siège à Montmorillon/Lot n°2 : peinture/revêtements à la société François DESHOULLERES (86500 MONTMORILLON) (Pour un montant de 1 718.80 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-19** portant attribution du marché n°2016-318 relatif aux travaux d'aménagement de la salle de réunions avec un espace serveur et cuisine au siège à Montmorillon/Lot n°3 : électricité-plomberie à la société LUMELEC (86320 MAZEROLLES) (Pour un montant de 2 673.96 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-20** déclarant SANS SUITE le lot climatisation du marché n°2016-318 relatif aux travaux d'aménagement de la salle de réunions avec un espace serveur et cuisine au siège à Montmorillon.

- ⇒ **Décision N°2016-21** portant attribution du marché n°2016-205 relatif aux travaux d'aménagement de locaux en bureaux et espace de convivialité sur le site de l'Eco-Pôle à Sillars/Lot: électricité-chauffage à la société LUMELEC (86320 MAZEROLLES) (Pour un montant de 13 231.64 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-22** portant reconduction pour une période douze mois à la société LIANTS CHARENTAIS (16200 JARNAC) de l'accord-cadre n°2015-103 pour la fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume pur et faiblement modifiées.
- ⇒ **Décision N°2016-23** portant reconduction pour une période douze mois à la société COLAS CENTRE-OUEST (86580 BIARD) de l'accord-cadre n°2015-103 pour la fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume pur et faiblement modifiées.
- ⇒ **Décision N°2016-24** portant reconduction pour une période douze mois à la société EROME (86600 COULOMBIERS) de l'accord-cadre n°2015-103 pour la fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume pur et faiblement modifiées.
- ⇒ **Décision N°2016-25** portant reconduction pour une période douze mois à la société SCOTPA (16160 GOND-PONTOUVRE) de l'accord-cadre n°2015-103 pour la fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume pur et faiblement modifiées.
- ⇒ **Décision N°2016-26** portant reconduction pour une période de douze mois à la société LA CELTIQUE INDUSTRIELLE (22191 PLERIN) du marché N°2015-205 relatif à la fourniture de produits de nettoyage des véhicules.
- ⇒ **Décision N°2016-27** portant reconduction pour une période de douze mois à la société POMMIER (95072 CERGY PONTOISE) du marché N°2015-210 relatif à la fourniture de butoirs de quais avec platine acier.
- ⇒ **Décision N°2016-28** déclarant infructueux le marché n°2016-210 relatif à l'impression et la livraison d'autocollants pour bacs et sacs pour déchets ménagers.
- ⇒ **Décision N°2016-29** portant attribution du marché n°2016-211 relatif à l'impression et la livraison du journal du tri du Syndicat à la société SIPAP OUDIN (86000 POITIERS) (Pour un montant de 3 140.00 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-30** portant attribution du 4^{ème} marché subséquent relatif à l'accord-cadre n°2015-103 pour la fourniture, transport et livraison d'émulsions de bitume pur et faiblement modifiées à la société SCOTPA (16160 GOND-PONTOUVRE) (Marché à prix unitaires).
- ⇒ **Décision N°2016-31** portant attribution du 2^{ème} marché subséquent relatif à l'accord-cadre n°2015-107 pour l'achat de bétons bitumineux/ Lot n°1 : fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux à chaud à la société COLAS Centre-Ouest (86580 BIARD) (Marché à prix unitaires).
- ⇒ **Décision N°2016-32** déclarant SANS SUITE le marché n°2016-213 relatif à la sélection et la mise en œuvre d'une solution de gestion des déchets et prestations associées.
- ⇒ **Décision N°2016-33** portant reconduction pour une période de douze mois de la convention de partenariat pour le traitement et la valorisation du bois avec le SYMCTOM du Blanc (36300 LE BLANC).
- ⇒ **Décision N°2016-34** portant cession de 4 caissons de 27m³ à la CUMA SUD VIENNE (86500 JOUHÉT) au prix unitaire de 800 € HT, soit un montant total de 3 200 € HT.
- ⇒ **Décision N°2016-35** portant cession de 2 caissons de 27m³ à la SCEA MAINFROID (86150 QUEAUX) au prix unitaire de 800 € HT, soit un montant total de 1 600 € HT.
- ⇒ **Décision N°2016-36** portant cession du véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé 4284 VQ 86 à l'entreprise DAP CITROEN (86000 POITIERS) au prix de 1 250 € HT.
- ⇒ **Décision N°2016-37** portant cession du véhicule PEUGEOT 207 immatriculé BR-696-QW à l'entreprise PEUGEOT GEORGET (86100 CHATELLERAULT) au prix de 1 700 € HT.

- ⇒ **Décision N°2016-38** portant reconduction pour une période de douze mois à la société HANTSCH (67520 MARLENHEIM) du marché N°2015-213 relatif à la fourniture d'outils de broyage pour broyeur crambo 3400.
- ⇒ **Décision N°2016-39** déclarant SANS SUITE le marché n°2016-204 relatif à la fourniture et la livraison de colonnes d'apport volontaire.
- ⇒ **Décision N°2016-40** portant attribution du marché n°2016-102 relatif à la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation routière à la société LACROIX SIGNALISATION (44800 SAINT-HERBLAIN) (Marché à prix unitaires).
- ⇒ **Décision N°2016-41** portant attribution du marché n°2016-207 relatif à la collecte des points d'apport volontaire du verre et transport vers le centre de traitement à l'entreprise GARNIER LOGISTIQUE ET TRANSPORT (44150 SAINT-GEREON) (Marché à prix unitaires).
- ⇒ **Décision N°2016-42** portant reconduction pour une période douze mois à la société NUMERIXIS (86440 CHATELLERAULT) du marché n°2015-219 relatif à la prestation d'habillage de la carrosserie des bennes à ordures ménagères du Syndicat.
- ⇒ **Décision N°2016-43** portant attribution du marché n°2016-209 relatif à la prestation de pompage et de traitement des lixiviats de la plateforme de compostage de l'Eco-Pôle à la société OVIVE (59113 SECLIN) (Marché à prix unitaires).
- ⇒ **Décision N°2016-44** portant attribution du marché n°2016-214 relatif à l'achat d'une remorque à fond mouvant alternatif à la société LEGRAS INDUSTRIES (51200 EPERNAY) (Pour un montant de 65 000 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-45** portant attribution du marché n°2016-215 relatif à l'acquisition d'une solution informatique pour la gestion des déchets des professionnels et des prestations associées à la société TRADIM (75009 PARIS) (Pour un montant de 34 400.00 € HT).
- ⇒ **Décision N°2016-46** portant attribution du marché n°2016-218 relatif à l'étude pour la perception du service de gestion des déchets par les usagers à la société O3S (44000 NANTES) (Pour un montant de 11 750.00 € HT).

DECISIONS prises par le BUREAU en vertu des attributions déléguées par le Comité Syndical

*(sur le fondement de la délibération du COMITE SYNDICAL du 28 Mai 2014
fixant les délégations d'attributions au Bureau)*

Séance du 10 MARS 2016 :

⇒ APPEL D'OFFRES pour l'ACHAT de SACS de COLLECTE

Proposition pour le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour l'achat de sacs de collecte qui, selon les besoins, serait scindée en deux lots :

- Un premier lot pour l'achat de sacs plastique mis à disposition des usagers pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables,
- Et un deuxième pour l'achat de housses biodégradables destinées à la collecte des bio-déchets des professionnels.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

- D'autoriser la conclusion d'un marché à bons de commande pour une durée d'une année, reconductible trois fois pour la même durée ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux, de mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres.

⇒ **APPEL D'OFFRES pour l'ACHAT de MATERIAUX de CARRIERES**

Proposition pour le lancement d'une consultation pour l'achat de matériaux de carrières utilisés lors de la réalisation de chantiers par le service t

Le marché serait **décomposé en trois lots en fonction de la nature et l'utilisation des granulats** (*remblais, fondation de chaussées ou réalisation d'enduits superficiels*) :

- Matériaux alluvionnaires
- Graves naturelles non-traitées
- Gravillons

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion d'un marché à bons de commande pour une durée d'une année, reconductible trois fois pour la même durée ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;
- De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux, de mettre en œuvre le type de procédure choisi par la Commission d'appel d'offres.

⇒ **CESSION DE MATERIELS ROULANTS**

Autorisation sollicitée pour la **cession de matériels amortis comptablement**, qui feront l'objet, au cours de l'année, d'un remplacement programmé dans le cadre des opérations d'équipements.

▪ **Service de gestion des déchets :**

Benne à ordures ménagères de 26 T

(N° interne : BOM 67)

Châssis : DAF / Benne : FAUN

1^{ère} immatriculation : Avril 2008

Immatriculation : 1699 VY 86

Kilométrages : 320 000 km

Benne à ordures ménagères de 19 T

(N°interne : BOM 39)

Châssis : DAF / Benne : FAUN

1^{ère} immatriculation : Février 2007

Immatriculation : 5466-VR-86

Kilométrages : 310 000 km

Ampiroll de 26T200

(N° interne : C 68)

Châssis : DAF / Bras : DALBY

1^{ère} immatriculation : Août 2004

Immatriculation : BW-667-XX

Kilométrages : 710 000 km

▪ **Service travaux publics :**

Tractopelle (N° interne : TP 4)

Marque : CASE / 580 SLE

1^{ère} immatriculation : 1998

Immatriculation : 200960

Nombre d'heures : 9072 h

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- **De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des 4 matériels listés ci-dessus.**

⇒ **REGIME INDEMNITAIRE ADDITIONNEL /PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES EMPLOIS AIDES**

Le régime indemnitaire du Syndicat prévoit, pour le personnel d'exécution, le versement d'une **part fixe mensualisée** et d'une **part additionnelle conditionnée aux résultats de l'exercice** du budget annexe auquel est rattaché l'agent. La part additionnelle représente pour l'agent de 10 à 25 % de son régime indemnitaire annuel.

Les résultats budgétaires 2015 vont permettre le versement de cette part additionnelle aux personnels permanents. Toutefois, il serait opportun d'instaurer un **régime exceptionnel aux agents recrutés sous contrats de droit privé** (CAE – Emploi d'Avenir), qui ont également participé aux bons résultats de l'année. Le montant de cette indemnité pourrait être de 200 € par agent, pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et de 300 € pour les agents en emploi d'avenir, au prorata des mois travaillés. Les conditions de versement prévues pour les agents permanents seraient appliquées aux agents en contrat de droit privé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide d'autoriser :

- le versement du régime indemnitaire additionnel aux agents permanents ;
- le versement d'une prime exceptionnelle aux agents en contrat de droit privé dans les conditions énoncées ci-dessus.

⇒ **NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES**

Depuis la réforme du régime indemnitaire de l'ensemble des agents du syndicat (*délibération du bureau du 13 novembre 2015*), un décret est venu instaurer pour la Fonction Publique d'Etat un **nouveau régime indemnitaire, applicable aux attachés territoriaux dès le 1^{er} janvier 2016 et à l'ensemble des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2017**. La suppression de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) anticipe sa mise en place pour les attachés territoriaux.

Le nouveau régime indemnitaire **tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)** mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat et donc transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES :

I. Bénéficiaires

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise, pour les cadres d'emplois des Attachés territoriaux, sera versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

Le complément indemnitaire annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir serait mis en place lors de l'instauration générale du RIFSEEP prévu au 1^{er} janvier 2017.

II. Définition des groupes de fonctions

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés (*indicateurs liés aux responsabilités, au niveau d'encadrement, au niveau de qualification requis, à l'expertise ...*). Pour le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux il convient de fixer les emplois pour les 4 groupes de fonctions prévus. Il est proposé la classification suivante :

Groupes de fonctions	EMPLOIS
	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
Groupe 1	Directeur Général des Services
Groupe 2	Directeur Général Adjoint
Groupe 3	Responsable de Service / chargé(e) de mission expert
Groupe 4	chargé(e) de mission

III. Montants de référence

La prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient fixés à :

Cadres d'emplois des Attachés Territoriaux	Groupes de fonctions	Montants maxima annuels de l'IFSE (plafonds)
	Groupe 1	36 210 €
	Groupe 2	32 130 €
	Groupe 3	25 500 €
	Groupe 4	20 400 €

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

IV. Modulations individuelles

La part peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;

- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.
- La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.
- Le Président procédera aux répartitions individuelles en tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées, mais également aux résultats de la procédure d'évaluation professionnelle.

V. Modalités de retenue pour absence ou de suppression

Les modalités applicables sont celles prévues dans la délibération du bureau syndical du 13 novembre 2015 fixant le régime indemnitaire des agents du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à appliquer l'ensemble des décisions relatives à la présente délibération, comme détaillées ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- De fixer les crédits ouverts pour lesquels seuls sont pris en compte les emplois inscrits au budget et effectivement pourvus.

⇒ PLAN DE FORMATION 2016

Proposition concernant le plan de formation pour l'ensemble des services du syndicat, validé préalablement par le Comité Technique du 4 février 2016, composé notamment des formations suivantes :

- permis poids lourds et FIMO, pour les emplois d'avenir
- premiers secours et différents stages administratifs (CNFPT), pour l'ensemble des services

De nouvelles formations:

- la défense incendie et la manipulation d'extincteurs à destination de l'ensemble des agents,
- la manipulation et le stockage des « produits dangereux » et des « biocides », qui concernera le personnel devant utiliser la station de lavage de l'Eco-Pôle, mais également pour les agents devant assurer la maintenance des différents matériels et engins.
- formations techniques obligatoires : renouvellement des autorisations de conduite (*engins de chantiers notamment*), manipulation grue auxiliaire (*polybenne*) et la signalisation de chantiers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver le plan de formation 2016

Séance du 20 JUIN 2016 :

⇒ APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE DIFFERENTES BENNES AMOVIBLES

Proposition pour le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour l'acquisition de bennes amovibles destinées à la collecte des différents flux de déchèterie ou des collectes sélectives.

Elle serait scindée en cinq lots, afin de couvrir l'ensemble des besoins de nos différentes activités et notamment pour tenir compte du développement des offres de services aux professionnels :

⇒ **Lot n°1** : Bennes amovibles de 15 et 30 m³ destinées à la récupération de matériaux lourds et encombrants collectés en déchèterie ;

⇒ **Lot n°2** : Bennes à capot coulissant double pour le déversement à quai du tri sélectif issus de la collecte ;

⇒ **Lot n°3** : Bennes à capot hydraulique ouverture droite et gauche pour la récupération des cartons sur les déchèteries du Syndicat ;

⇒ **Lot n°4** : Bennes 15 m³ à trappes avec ou sans cloison pour la récupération des cartons, journaux, films souples sur les déchèteries ou pour les professionnels ;

⇒ **Lot n°5** : Plateaux « polybenne » pour la collecte des palettes des professionnels.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire pour une durée d'une année, reconductible trois fois pour la même durée ;
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels.

⇒ **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Proposition pour l'admission en non-valeur de titres irrécouvrables pour un montant total de 456.70 € :

a) **Compte 6541** : 20 créances de faible montant qui demeurent inférieures au seuil de poursuite et qui correspondent pour l'essentiel à des sommes dues par des professionnels :

Année	Montant total
2011	38.28 €
2012	28.71 €
2013	20.81 €
2014	58.80 €
2015	98.40 €
TOTAL	245 €

b) **Compte 6542** : Créances irrécouvrables suite à une prononciation d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif :

Année	Montant total
2010	147.11 €
2011	35.88 €
2012	28.71 €
TOTAL	211.70 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'admission en non-valeur des créances détaillées ci-dessus

⇒ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS ET LE SIMER POUR UNE ASSISTANCE A LA RESOLUTION DES DYSFONCTIONNEMENTS DU LOGICIEL DE FACTURATION**

Depuis l'instauration de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme mode de financement du service, le Syndicat s'est équipé d'un logiciel de facturation spécifique pour l'émission des 36 000 factures annuelles, dont la mise en place ainsi que le développement avaient été confiés à un prestataire spécialiste de l'ingénierie informatique publique dénommé STYX (35).

La récente mise en place de la mensualisation et de la proratisation de la REOM, ainsi que le contrôle d'accès des professionnels en déchèterie ont nécessité le développement de nouveaux modules par STYX. Or, depuis cette date de nombreux dysfonctionnements sont apparus conduisant jusqu'à l'impossibilité pour le SIMER de procéder à la facturation des apports des professionnels en déchèteries (pour mémoire BP 2016 : 40 000 €). Malgré de nombreux échanges et relances, le prestataire n'est manifestement pas en mesure de remédier à ces désordres qui pénalisent très fortement le Syndicat.

Dès lors, le SIMER ne disposant pas en interne des services compétents nécessaires à la résolution de ces dysfonctionnements, il conviendrait d'autoriser la passation d'une convention avec la Communauté de Communes du Montmorillonnais pour la mise à disposition de son administrateur réseau.

Le coût prévisionnel de cette mise à disposition a été estimé à 3 283 €, soit 100 heures de travail à un coût horaire de 32.83 €. Les frais de déplacement seraient également pris en charge par le SIMER selon le taux des indemnités kilométriques fixé par l'arrêté en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser la conclusion de la convention avec la Communauté de Communes du Montmorillonnais aux conditions exposées, pour une durée d'une année, reconductible expressément selon le besoin.
- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels.

⇒ **CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS ENTRE LE SIMER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN POUR LA CONCEPTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION**

Dans le prolongement de notre partenariat initié par la construction de groupements de commandes pour l'achat de matériels roulants ou de matières premières, la Communauté de Communes des Vallées du Clain sollicite le SIMER pour la mise à disposition de moyens pour la conception de supports de communication liés à la prévention et à la réduction des déchets.

Le Syndicat partagerait ainsi ses compétences et ses moyens pour aider la Communauté de Communes à concevoir notamment un guide du tri ou des outils pédagogiques à destination des scolaires.

Pour la mise à disposition de son agent, le Syndicat percevrait une indemnité horaire qui pourrait être fixée à 25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser la conclusion de la convention avec la Communauté de Communes des Vallées du Clain pour la mise à disposition de moyens graphiques aux conditions exposées, dont le

terme serait fixé au 31 décembre 2016, avec la possibilité de la reconduire par période d'une année dans la limite de deux reconductions.

- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels.

⇒ **CONTRAT PREVOYANCE POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE**

Proposition pour la mise en place d'un contrat d'assurance « Prévoyance » à effet du 1^{er} février 2016 avec le groupe AG2R LA MONDIALE pour couvrir les garanties décès et invalidité pour les agents cadres et non-cadres de droit privé :

- Cadres : 1.51 % (décès 1.24 %, invalidité 0.23 %, frais d'obsèques 0.04%)
- Non-cadres : 1.31 % (décès 0.87 %, invalidité 0.42 %, frais d'obsèques 0.02%)

Cette cotisation s'appliquerait sur l'ensemble du salaire brut et serait répartie à raison de 3/5 à la charge du Syndicat et 2/5 à la charge du salarié.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser la souscription d'un contrat « prévoyance » auprès du Groupe AG2R LA MONDIALE à compter du 1^{er} février 2016 pour les agents sous contrat de droit privé.
- D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

⇒ **RETRAITE COMPLEMENTAIRE POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT DE DROIT PRIVE**

Proposition d'adhérer au groupe AG2R LA MONDIALE pour les versements des cotisations de retraite complémentaire pour les agents sous contrat de droit privé

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion dans le cadre de la collecte des cotisations de retraite complémentaire au Groupe AG2R LA MONDIALE à compter du 1^{er} juillet 2016;
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

**N°C20161209_110 : ASSEMBLEE GENERALE
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE,
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE ET EXPOSE DES DECISIONS
PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU COMITE**

Nombre de délégués en exercice : 214

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 64

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 2 décembre qui n'a pu se tenir faute de quorum.

Monsieur Claude DAVIAUD, délégué de la Commune de Goux, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Comité retraçant la séance du 28 octobre 2016 est adopté sans réserve.

Le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et lui-même en vertu d'une délégation du Comité.

Le Président appelle ensuite à l'ordre du jour les points suivants :

1. Adhésion de la CA du Pays Châtelleraudais au SIMER
2. Conventionnement préalable et adhésion au SIMER du futur EPCI regroupant notamment les Communes issues de Grand Poitiers
3. Retrait du SIVOM de La Trimouille
4. Examen de la DM n°1 au Budget Général 2016
5. Débat d'orientation budgétaire pour 2017
6. Questions diverses :
 - *Présentation en séance des principales décisions prises par le Comité « Collèges collecte et/ou traitement des déchets ménagers ».*

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20161209_111 : ASSEMBLEE GENERALE
ADHESION DE LA CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS AU SIMER**

Nombre de délégués en exercice : 214

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 64

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité : ☒

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SIVOM DE LA TRIMOUILLE

L'an deux mil seize, le 11 octobre, à neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du Canton de La Trimouille, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de LIGLET (VIENNE), sous la Présidence de M. Gallet Raymond.

Présents : 13

En exercice 16

Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents, Mme Porcheron, M Argenton, M Denis, M. Fruchon, M. Gallet, M. Krzyzelewski, M Neuvy, M. Pelletan, M. Varescon, M. Lambert, M Bardeau, M Tabuteau, M Peyrat,

Absents excusés : Mme Charret, Mme André

Procurations Mme André donne pouvoir à M. Neuvy

Absents : M De Laitre

SOUS-PRÉFECTURE

17 OCT. 2016

MONTMORILLON

DÉMANDE RETRAIT DU SIMER

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment
les articles L.5721-1 et suivants,

Vu les statuts du SIMER en date du 6 juillet 2010.

Le SIVOM est devenu membre du SIMER le 08 mars 1990, mais au cours des prochaines semaines, le SIMER souhaite faire évoluer ses statuts et sa gouvernance pour devenir un Syndicat mixte ouvert « restreint ».

Pour ce faire, le SIMER ne peut compter parmi ses membres des Syndicats mixtes fermés tel que le SIVOM

Dès lors le SIMER sollicite le SIVOM pour qu'il se retire du SYNDICAT.

Ce retrait n'entraîne le versement d'aucune indemnité financière.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver la décision telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Raymond GALLET



« Budget général »

Rapport de présentation de la décision modificative n°1

□ La décision modificative proposée porte sur les dépenses de la section de fonctionnement et consiste pour l'essentiel à la modification d'une imputation comptable.

- La cotisation versée à la Caisse des Dépôts et Consignations relative au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique qui figurait jusqu'alors au chapitre 012, doit désormais être affectée au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », ainsi :

- Le chapitre 012 « charges de personnel » est diminué de 3 310 € :

- ✓ - 3 060 € au compte 6338 : autres impôts et taxes
- ✓ - 250 € au compte 6475 : médecine du travail

- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est porté à 5 360 €, en ajoutant 3 810 € au compte 6558 : autres contributions obligatoires

- Les charges financières (chapitre 66) sont ramenées à zéro en supprimant 500 € du compte 6615 : intérêts des comptes courants (aucune ligne de trésorerie ne sera réalisée)

⇒ La section de fonctionnement conserve son équilibre en dépenses et en recettes à 474 350 €

Tableaux simplifiés par chapitre :

SECTION de FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
LIBELLES	BP 2016	DM N°1	NOUVEAU BP 2016
011 Charges à caractère général	67 600,00 €	- €	67 600,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	382 400,00 €	- 3 310,00 €	379 090,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 550,00 €	3 810,00 €	5 360,00 €
66 Charges financières	500,00 €	- 500,00 €	- €
67 Charges exceptionnelles	50,00 €	- €	50,00 €
022 Dépenses imprévues	508,39 €	- €	508,39 €
023 Virement à la section d'investissement	7 752,61 €	- €	7 752,61 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 989,00 €	- €	13 989,00 €
TOTAL GENERAL	474 350,00 €	- €	474 350,00 €
RECETTES			
LIBELLES	BP 2016	DM N°1	NOUVEAU BP 2016
013 Atténuations de charges	500,00 €	- €	500,00 €
70 Produits des services, domaine et ventes divers	466 500,00 €	- €	466 500,00 €
75 Autres produits de gestion courante	7 200,00 €	- €	7 200,00 €
76 Produits financiers	50,00 €	- €	50,00 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €	- €	100,00 €
TOTAL GENERAL	474 350,00 €	- €	474 350,00 €

BUDGET GENERAL

DECISION MODIFICATIVE N°1 - PROPOSITION

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitres / Articles	Designation	2015	2016		
		Compte Administratif	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
014	Charges à caractère général	55 053,04 €	57 500,00 €	- €	57 500,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	1 726,00 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
60611	Eau et assainissement	104,12 €	100,00 €	- €	100,00 €
60612	Energie - Electricité	1 160,87 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	836,10 €	900,00 €	- €	900,00 €
60636	Vêtements de travail	- €	- €	- €	- €
6064	Fournitures administratives	2 529,20 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
6132	Locations immobilières	- €	- €	- €	- €
61522	Bâtiments	30 478,37 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
6156	Maintenance	19 847,22 €	22 000,00 €	- €	22 000,00 €
616	Primes d'assurances	3 414,00 €	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
617	Etudes et recherches	4 300,00 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 918,35 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 294,72 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 480,96 €	1 800,00 €	- €	1 800,00 €
6226	Honoraires	- €	500,00 €	- €	500,00 €
6231	Annonces et insertions	2 837,78 €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 667,40 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	337,00 €	500,00 €	- €	500,00 €
6238	Divers	123,64 €	300,00 €	- €	300,00 €
6241	Transports de biens	21,24 €	100,00 €	- €	100,00 €
6251	Voyages et déplacements	17,60 €	100,00 €	- €	100,00 €
6256	Missions	550,83 €	550,00 €	- €	550,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 530,19 €	1 600,00 €	- €	1 600,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 882,33 €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €

627	Services bancaires et assimilés	- €	500,00 €	- €	500,00 €
62872	Au budget annexe et aux régies municipales	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	- €	100,00 €	- €	100,00 €
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	3,12 €	50,00 €	- €	50,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	375 973,25 €	382 400,00 €	- 3 310,00 €	379 090,00 €
6218	Autres personnel extérieur	4 585,57 €	5 200,00 €	- €	5 200,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	925,99 €	900,00 €	- €	900,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	4 103,94 €	3 800,00 €	- €	3 800,00 €
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	3 572,02 €	3 600,00 €	- 3 060,00 €	540,00 €
64111	Rémunération principale	211 063,49 €	234 000,00 €	- €	234 000,00 €
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	6 767,53 €	6 800,00 €	- €	6 800,00 €
64131	Rémunération non-titulaires	20 347,10 €	- €	- €	- €
6451	Cotisations à l'URSSAF	33 780,28 €	30 100,00 €	- €	30 100,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	52 184,93 €	57 500,00 €	- €	57 500,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 303,17 €	- €	- €	- €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 643,40 €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	28 929,27 €	32 000,00 €	- €	32 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	766,56 €	500,00 €	- 250,00 €	250,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 200,03 €	1 550,00 €	- 3 810,00 €	5 360,00 €
6532	Frais de mission	2 199,93 €	- €	- €	- €
6558	Autres contributions obligatoires	- €	- €	3 810,00 €	3 810,00 €
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	0,10 €	50,00 €	- €	50,00 €
66	Charges financières	- €	500,00 €	- 500,00 €	- €
6611	Intérêts d'emprunts	- €	- €	- €	- €
66112	ICNE	- €	- €	- €	- €
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	- €	500,00 €	- 500,00 €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	50,00 €	- €	50,00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	50,00 €	- €	50,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	508,39 €	- €	508,39 €
022	Dépenses imprévues	- €	508,39 €	- €	508,39 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	7 752,61 €	- €	7 752,61 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	7 752,61 €	- €	7 752,61 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 594,13 €	13 989,00 €	- €	13 989,00 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	11 594,13 €	13 989,00 €	- €	13 989,00 €
TOTAL GENERAL		477 828,45 €	474 350,00 €	- €	474 350,00 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

Chapitres /Articles	Designation	2015	2016		
		Compte Administratif	Budget primitif	DM n°1	Nouveau budget
012	Atténuation de charges	1 295,55 €	500,00 €	- €	500,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 295,55 €	500,00 €	- €	500,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	466 779,61 €	466 500,00 €	- €	466 500,00 €
70841	aux budgets annexes, régies munic., CCAS et Caisse	374 677,70 €	381 900,00 €	- €	381 900,00 €
70871	par la collectivité de rattachement	94 101,91 €	84 600,00 €	- €	84 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 600,00 €	7 200,00 €	- €	7 200,00 €
752	Revenus des immeubles	6 600,00 €	7 200,00 €	- €	7 200,00 €
76	Produits financiers	34,11 €	50,00 €	- €	50,00 €
7688	Autres	34,11 €	50,00 €	- €	50,00 €
77	Produits exceptionnels	1 119,18 €	100,00 €	- €	100,00 €
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	1 119,18 €	100,00 €	- €	100,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL		477 828,45 €	474 350,00 €	- €	474 350,00 €

« Budget général »

Rapport d'orientation budgétaire pour 2017

L 2312-2 du CGCT

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

[1]

❶ Dépenses de fonctionnement :

❑ **Le budget général du Syndicat supporte les charges de l'administration générale** (*Direction, secrétariat général, finances, ressources humaines et commande publique*)

- A ce titre, les charges de personnel constituent le 1^{er} poste des dépenses, 76% de celles-ci. En 2017, ces charges connaîtraient une **évolution de 1,5% et atteindraient 388 000 €** (382 400 € en 2016)
- Le 2^{ème} poste de dépenses sont les **charges à caractère général qui seraient en baisse de 6%** (63 870 € en 2017 / 67 600 € en 2016)
- La **principale évolution concernerait les autres charges de gestion courante avec la mise en place d'indemnités de fonction** pour les élus suite à la réforme statutaire (44 000 €)
- **Les charges financières seront nulles et aucun virement ne serait nécessaire pour financer les investissements**

② Recettes de fonctionnement :

□ La principale recette de ce budget provient des contributions versées par chacun des 2 budgets annexes :

Budgets annexes	Désignations	BP 2016	OB 2017
Gestion des déchets	Contribution aux charges de personnel	340 545 €	363 886,75 €
	Contribution aux autres charges		
Travaux publics	Contribution aux charges de personnel	125 955 €	134 588,25 €
	Contribution aux autres charges		
	TOTAL	466 500 €	498 475 €

□ A noter également qu'une recette supplémentaire pourrait être envisagée par la location à la Croix Rouge de l'appartement situé Place de la Victoire à Montmorillon (600 € / mois)

(3)

③ Les investissements 2017 :

□ Les investissements pour 2017 s'élèveraient à 8 500 € correspondant à l'acquisition de mobiliers, de matériels informatiques et logiciels. Ils seraient autofinancés intégralement (amortissements)

(4)

Service de gestion des déchets

Rapport d'orientation budgétaire **pour 2017**

L. 2312-2 du CGCT

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Préambule

❑ Le débat d'orientation budgétaire est le premier acte obligatoire de préparation du Budget

❑ Il vise notamment à informer l'assemblée délibérante de :

- La situation financière de la collectivité et tout particulièrement de son niveau d'endettement
- L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- La programmation pluriannuelle des investissements

SOMMAIRE

- ① Conjoncture économique
- ② Analyse financière
- ③ Enjeux pour 2017
- ④ Evolution des recettes de fonctionnement
- ⑤ Evolution des dépenses de fonctionnement
- ⑥ Programmation des investissements
- ⑦ Prévision d'endettement

3

① Conjoncture économique :



- Le **Projet Loi de Finances (PLF)**, présenté le 28 septembre 2016, maintient à **1,5 %** ses prévisions de croissance pour 2017
- L'**INSEE** se montre plus prudente et révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour 2016 (- 0,2 pts, soit 1,3%)
- Le **déficit public** serait ramené à **2,7%** du PIB
- Le **ratio d'endettement** des administrations publiques serait de **96 %** du PIB
- L'**inflation des prix** progresserait de **0,8%**, après avoir été quasi-nulle en 2016 (0,1%)

4

① Conjoncture économique :

❑ **Les principaux éléments de cadrage économique du PLF 2017 :**

Economie Française	2015	2016	2017
PIB total (en milliards d'€)	2 181	2 232	2 287
Variation du PIB (%)	1,3	1,5	1,5
Prix à la consommation	0,0	0,1	0,8
Investissement des entreprises (%)	3,7	4,9	4,5
Dépenses des ménages (%)	1,5	1,8	1,6

Environnement International	2015	2016	2017
Variation PIB Zone Euro %	2,0	1,6	1,5
Variation PIB Etats-Unis %	2,6	1,5	2,1
Prix du baril de pétrole (en dollars)	53	42	45
Taux de change euro/dollar	1,11	1,11	1,12

5

① Conjoncture économique :



❑ **Les perspectives de l'économie mondiale selon le FMI (octobre 2016) :**

- Une **croissance mondiale** modérée de 3,1% en 2016 avant de rebondir à 3,4% en 2017

⇒ **Les principales incertitudes résident dans:**

- Les conséquences du BREXIT
- Le ralentissement de la croissance des USA
- Le rééquilibrage de la croissance Chinoise
- Le développement d'une certaine forme de protectionnisme qui peut peser sur le **commerce mondial**

6

1 Conjoncture économique :

Projections du FMI (Octobre 2016)	2015	2016	2017
Etats -Unis	2,6	1,6	2,2
Zone Euro	2,0	1,7	1,5
France	1,3	1,3	1,3
Allemagne	1,5	1,7	1,4
Royaume-Uni	2,2	1,8	1,1
Pays émergents	4,0	4,2	4,6
Pétrole	- 47,2	-15,4	+ 17,9
Matières premières (hors combustibles)	-17,5	-2,5	+ 0,9

□ Le FMI anticipe pour 2017 :

- Un maintien des taux d'intérêt à un niveau bas, en raison des politiques accommodantes des banques centrales
- Une remontée des prix du pétrole (Accord des pays de l'OPEP pour limiter la production de pétrole)

2 Analyse financière :

1^{er} indicateur : Coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Principe de calcul :

$$\frac{\begin{array}{c} \text{Dépenses réelles d'exploitation} \\ + \\ \text{Remboursement annuel de la dette en capital} \end{array}}{\text{Recettes réelles de d'exploitation}}$$

Seuil : Il ne doit pas dépasser 1 durablement

	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses réelles	7 592 384 €	7 833 494 €	8 331 455 €	7 898 334 €	8 080 444 €
Remboursement de la dette en capital	372 953 €	426 833 €	487 357 €	501 204 €	603 127 €
Recettes réelles	8 540 279 €	8 817 670 €	9 482 350 €	9 023 140 €	9 491 087 €
CAC	0,93	0,94	0,93	0,93	0,91

Commentaires : Les recettes réelles d'exploitation, après remboursement de la dette, permettent de dégager une marge utile à l'autofinancement

② Analyse financière :

2ème indicateur : le niveau d'endettement

Principe de calcul :

Encours de la dette

Recettes réelles d'exploitation

Le seuil d'alerte est de 1,6 pour les collectivités de plus de 5 000 h

	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de la dette	5 177 000 €	5 282 000 €	5 495 000 €	5 832 000 €	5 470 000 €
Recettes réelles	8 540 279 €	8 817 670 €	9 482 350 €	9 023 140 €	9 491 087 €
Ratio du niveau d'endettement	0,61	0,60	0,58	0,65	0,58

Commentaires : L'encours de la dette demeure faible si on le rapporte aux recettes réelles d'exploitation

② Analyse financière :

3ème indicateur : Ratio de rigidité des charges de structure

Principe de calcul :

Frais de personnel

+

Remboursement annuel de la dette

Recettes réelles d'exploitation

Seuil : Le niveau d'alerte peut être fixé à 0,60

	2011	2012	2013	2014	2015
Frais de personnel	3 477 922 €	3 739 884 €	3 853 641 €	3 995 501 €	4 145 349 €
Remboursement annuel de la dette	583 192 €	635 521 €	707 713 €	720 090 €	830 502 €
Recettes réelles	8 540 279 €	8 817 670 €	9 482 350 €	9 023 140 €	9 491 087 €
Ratio de rigidité des charges de structure	0,48	0,50	0,48	0,52	0,52

Commentaires : Le ratio se dégrade depuis 5 ans, ce qui signifie que les recettes réelles d'exploitation progressent moins vite que les charges liées à la dette et au personnel

② Analyse financière :

Ratio de désendettement : Nombre d'années théoriques nécessaire au remboursement de la dette :

Capital restant dû / CAF brute

Seuil : Il y a déséquilibre lorsque l'encours de la dette est trop important au regard de la capacité d'autofinancement

	2011	2012	2013	2014	2015	2015 Prévision
Résultat de l'année	321 736 €	203 476 €	341 575 €	205 021 €	567 700 €	100 000 €
Amortissements	824 335 €	940 160 €	1 025 904 €	1 099 674 €	1 143 000 €	1 198 054 €
Amortissements subventions	218 463 €	222 571 €	230 489 €	184 290 €	300 200 €	150 137 €
CAF brute	927 608 €	921 065 €	1 136 990 €	1 120 406 €	1 410 500 €	1 147 917 €
Amortissement capital de la dette	373 690 €	524 000 €	487 357 €	501 204 €	589 161 €	584 000 €
CAF nette	553 918 €	397 065 €	649 633 €	619 202 €	821 339 €	563 917 €
Capital restant dû	5 177 000 €	5 282 000 €	5 495 000 €	5 833 000 €	5 470 000 €	6 251 000 €
Coefficient de désendettement	3,6	5,7	4,8	5,7	3,9	5,4

Commentaires : La capacité du syndicat à rembourser ses dettes est bonne et stable depuis 2011

③ Enjeux pour 2017 :

- ❑ **Poursuivre le plan quinquennal de modernisation des déchèteries** (*Pleumartin / Saint-Savin, La Trimouille*)
- ❑ **Conduire une étude technico-économique** avec les autres collectivités de la Vienne et le SYMCTOM du Blanc pour étendre et mécaniser le centre de tri et en faire diminuer le coût de fonctionnement
- ❑ **Etude d'optimisation de la collecte des déchets** (*réflexion sur les fréquences / les bacs individuels / le tri à la source des bio-déchets*)
- ❑ **Réorganisation interne des services collecte /déchèterie/transport** par la définition de secteurs géographiques, la recherche d'une plus grande polyvalence des agents, afin d'assurer une meilleure continuité du service
- ❑ **Développer les services aux professionnels** par de nouveaux partenariats et de nouveaux outils de gestion et de facturation, Mais également conduite d'une Etude avec l'ADEME sur l'Economie circulaire avec le secteur Economique local,
- ❑ **Renforcer nos moyens humains sur le terrain** pour la sensibilisation au tri

④ Evolution des recettes d'exploitation :

❑ Les recettes réelles d'exploitation seraient globalement stables entre 2016 et 2017 : ⇒ cf. annexe 1

Toutefois, les recettes liées à la gestion des services diminueraient de 1 % (soit 91 000 €) :

- - 30 000 € pour le produit attendu de la REOM
- - 50 000 € pour les recettes issues des prestations de service (*Fin en Avril 2017 du marché de tri des emballages conclu avec la CC du Lencloîtreais*)
- - 99 000 € pour la redevance versée par Séché Eco-Industries (SEI)
- + 30 000 € de recettes issues de la vente des matériaux, avec la reprise des cours des matières premières (580 000 €)
- + 43 900 €, soit + 4 % de subventions d'exploitation (1 063 900 €) et notamment :
 - + 15 000 € de soutiens Eco-Mobilier
 - + 20 000 € pour les actions menées dans le cadre du programme TZDZG (*fin du programme local de prévention -30 000 €*)

13

④ Evolution des recettes d'exploitation :

Mais cette baisse pourrait être compensée par une reprise de provision de 189 000 € :

⇒ Le plan initial prévoyait une reprise de provision de 99 000 €

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Redevance versée par Séché Eco-Industrie	558 000 €	486 000 €	396 000 €	297 000 €	198 000 €	99 000 €
Reprise sur la provision constituée	/	72 000 €	90 000 €	189 000 €	288 000 €	387 000 €
Solde de la provision	1 183 500 €	1 111 500 €	1 021 500 €	832 500 €	544 500 €	157 500 €

14

④ Evolution des recettes d'exploitation :

❑ **Détail du tassement de 0,5 % (30 000 €) du produit attendu de la REOM pour 2017 :**

• En 2016 la facturation a été supérieure de 49 000 € au produit initialement attendu, mais les réductions de titre (les annulations) devraient être de 79 000 € à la fin de l'année (59 K€ au 30/09)

• **Produit attendu 2017 = Montant facturé 2016 - les réductions de titres - 30 000 € = + 49 000 € - 79 000 €**

	ANNEE 2016				ANNEE 2017		
	PRODUIT ATTENDU 2016 HT	TOTAL FACTURE 2016 HT	Facturé - Attendu HT	Réduction de titres HT 31/09/2016	PROJECTION Réduction de titres HT 31/12/2016	Produit attendu 2017 HT au 31/12/2016	Contribution SIMER 2017 - 97 % du produit attendu
CC PAYS CIVRAISIEN/CHARLOIS	1 096 712,92 €	1 103 296,30 €	6 583,38 €	9 292,75 €	12 390,33 €	1 090 905,97 €	1 058 178,79 €
CC CHAUVINOIS	1 181 469,48 €	1 181 265,75 €	- 203,73 €	13 615,43 €	18 153,91 €	1 163 111,84 €	1 128 218,48 €
CC LUSSACOIS	747 651,12 €	759 688,94 €	12 037,82 €	4 972,97 €	6 630,63 €	753 058,31 €	730 466,56 €
CC VALS DE GARTEMPE	785 038,74 €	801 271,48 €	16 232,74 €	10 256,24 €	13 674,99 €	787 596,49 €	763 968,60 €
CC MONTMORILLONNAIS	2 487 663,01 €	2 502 192,98 €	14 529,97 €	21 466,15 €	28 621,53 €	2 473 571,45 €	2 399 364,31 €
NOMBRE TOTAL	6 298 535,27 €	6 347 715,45 €	49 180,18 €	59 603,54 €	79 471,39 €	6 268 244,06 €	6 080 196,74 €

Pour mémoire : Contribution SIMER en 2016 ⇒ 6 109 000 €

15

④ Evolution des recettes d'exploitation :

❑ **Produit attendu en fonction des nouveaux périmètres des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 :**



	ANNEE 2017				
	TOTAL FACTURE 2016 HT	Réduction de titres HT 31/09/2016	PROJECTION Réduction de titres HT 31/10/2016	Produit attendu 2017 HT au 31/12/2016	Contribution SIMER 2017 - 97 % du produit attendu
CC PAYS CIVRAISIEN/CHARLOIS	1 103 296,30 €	9 292,75 €	12 390,33 €	1 090 905,97 €	1 058 178,79 €
GRAND POITIERS : <i>Chevigny, Jardres, La Puye et Ste-Radegonde</i>	818 399,39 €	10 548,00 €	14 064,00 €	804 335,39 €	780 205,33 €
CC VIENNE ET GARTEMPE :	3 742 371,28 €	30 363,61 €	40 484,81 €	3 701 886,47 €	3 590 829,87 €
EX CC du Montmorillonnais	2 502 192,98 €	21 466,15 €	28 621,53 €	2 473 571,45 €	2 399 364,31 €
EX CC du Lussacais	759 688,94 €	4 972,97 €	6 630,63 €	753 058,31 €	730 466,56 €
La Bussière et St-Pierre-de-Maillé	116 173,43 €	857,09 €	1 142,79 €	115 030,64 €	111 579,72 €
Pieix, La-Chapelle-Viviers, Louthiers, Leignes-sur-Fontaine, Polisy-le-Sec et Villedieu	364 315,93 €	3 067,40 €	4 089,87 €	360 226,06 €	349 419,28 €
CA du Pays Châtelleraudais : <i>Angles-sur-l'Anglin, Chenevelles, Coussay-les-Bois, La Roche-Pasey, Leigné-les-Bois, Lésigny, Maillé, Pleumartin et Vitz-sur-Gartempe</i>	683 648,48 €	9 399,18 €	12 532,24 €	671 116,24 €	650 982,75 €
NOMBRE TOTAL	6 347 715,45 €	59 603,54 €	79 471,39 €	6 268 244,06 €	6 080 196,74 €

16

⑤ Evolution des dépenses d'exploitation :

2 types de dépense seront analysées : les dépenses réelles et les dépenses d'ordre

□ Stabilité des dépenses réelles d'exploitation entre 2016 et 2017

⇒ cf. annexe 2

• Les charges à caractère général se contracteraient de 155 000 € (-3,6%) :

⇒ Les diminutions :

- 35 000 €, soit ~ 9 % pour la distribution des sacs de collecte
- 47 000 € de frais d'études
- 30 000 € de charges d'enfouissement (- 400 t / - 1,8 %) (*hors évolution éventuelle de TGAP*)
- 19 000 € de coût de traitement du bois
- 10 000 € de coût de traitement des Déchets Dangereux
- 11 000 € de coût de traitement des pneus
- 5 000 € de prestation de broyage aux Communes

⇒ Les augmentations :

- + 62 000 €, + 12 % de frais de carburant
- + 15 000 € de frais d'assurance
- + 7 000 € de coût de traitement des huiles usagées

12

⑤ Evolution des dépenses d'exploitation :

• Les charges de personnel évolueraient de 3%, soit 130 000 € pour tenir compte de :

- La réforme « prime point » : 35 000 €
- L'augmentation des charges patronales : 21 000 €
- L'évolution de carrière des agents : 12 000 €

	BP 2016	OB 2017	Variation	
			€	%
Agents titulaires de la FPT	3 040 000 €	3 114 500 €	74 500 €	2,45%
CDI de droit privé	60 000 €	140 000 €	80 000 €	133,33%
Agents contractuels de la FPT	80 200 €	47 000 €	- 33 200 €	-41,40%
Emplois aidés	395 000 €	395 000 €	- €	/
Remplacements (congés et maladie)	270 000 €	270 000 €	- €	/
CCRC - Prestation de collecte	129 000 €	131 000 €	2 000 €	1,55%
CCRC - Prestation gardiennage déchèterie	24 500 €	25 000 €	500 €	2,04%
Contribution au budget général	278 800 €	285 000 €	6 200 €	2,22%
Assurance, médecine pro ...	92 500 €	92 500 €	- €	/
TOTAL DEPENSES	4 370 000 €	4 500 000 €	130 000 €	2,97%
Total recettes (emplois aidés)	230 000 €	230 000 €	- €	/
CCRC - Prestation de collecte	129 000 €	129 000 €	- €	/
CCRC - Prestation gardiennage déchèterie	30 000 €	30 000 €	- €	/
TOTAL RECETTES	389 000 €	389 000 €	- €	/
SOLDE	3 981 000 €	4 111 000 €	130 000 €	3,27%

13

5 Evolution des dépenses d'exploitation :

❑ Outre les dépenses réelles, les dépenses d'ordre progressent de **1,4% et atteindraient ainsi 1 620 000 € (1 597 000 € en 2016) :**

- 240 000 € de virement à la section d'investissement
- 1 380 000 € de charges d'amortissement

⇒ Ces dépenses d'ordre constituent également une recette d'investissement pour le financement du programme d'investissement 2017

⇒ La progression des dépenses d'ordre permet de générer de l'autofinancement et de limiter le recours à l'emprunt

19

6 Programmation des investissements :

❑ Le programme pour 2017 s'élèverait à **1 228 500 € :**

⇒ **cf. annexes 3 et 4**

- **404 000 €** pour la modernisation des déchèteries
- **129 235 €** pour le renouvellement des dispositifs de collecte (Bornes, bacs, caissons)
- **393 500 €** pour le remplacement de matériels roulants (BOM / polybenne)
- **301 765 €** pour les autres investissements

❑ Il serait financé comme suit :

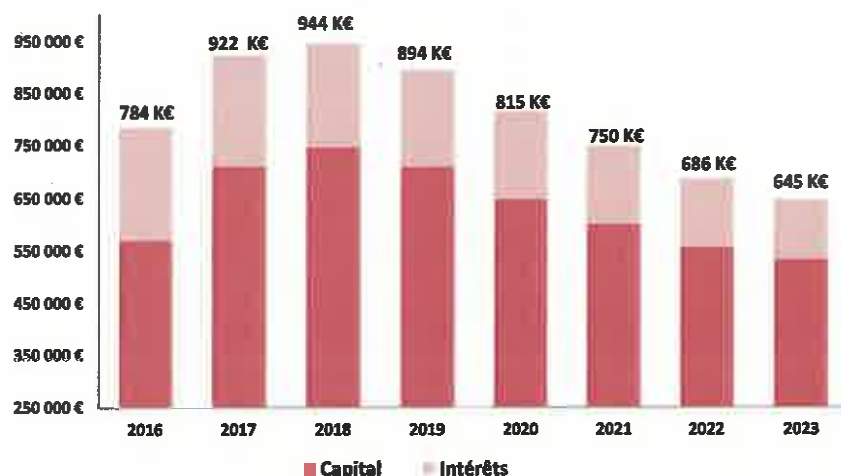
- **60 %** par l'autofinancement
- **34 %** par le recours à l'emprunt, et
- **6%** par les subventions

20

7 Prévisions d'endettement :

■ Comme attendue, l'annuité de la dette (intérêts + capital) va augmenter en 2017 (922 K€) et 2018 (944 K€) : Ce sont les remboursements en capital qui augmentent .

⇒ Ce qui permettra en 2017 de diminuer de 5% (316 000 €) l'encours de la dette (6 251 000 € en 2016 / 5 935 000 € en 2017) ⇒ cf. annexes 5



21

7 Prévisions d'endettement :

	2014	2015	2016 Prévision	2017 prévision	2018 Prévision	2019 Prévision	2020 Prévision	2021 Prévision
Résultat de l'année	205 021 €	567 754 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissements	1 099 674 €	1 143 090 €	1 198 054 €	1 380 000 €	1 385 340 €	1 318 350 €	1 261 578 €	1 200 000 €
Amortissements subventions	184 290 €	300 201 €	150 137 €	154 416 €	157 867 €	157 875 €	157 875 €	157 875 €
CAF brute	1 120 406 €	1 410 643 €	1 147 917 €	1 225 584 €	1 227 473 €	1 160 475 €	1 103 703 €	1 042 125 €
Amortissement capital de la dette	501 204 €	589 161 €	584 000 €	710 000 €	746 115 €	708 810 €	646 853 €	599 455 €
CAF nette	619 202 €	821 482 €	563 917 €	515 584 €	481 358 €	451 665 €	456 850 €	442 670 €
Capital restant dû	5 832 768 €	5 469 641 €	6 251 334 €	5 935 144 €	5 644 344 €	5 165 250 €	4 518 398 €	3 918 943 €
Coefficient de désendettement	5,2	3,9	5,4	4,8	4,6	4,5	4,1	3,8

22

ANNEXES :

Annexe 1 : Tableau des recettes d'exploitation

RECETTES d'EXPLOITATION				
CHAPITRES	LIBELLES	BP + DM 2016	OB 2017	Variation
013	Atténuations de charges	295 492,60 €	295 119,60 €	-0,1%
70	Produits des services	7 543 000,00 €	7 507 000,00 €	-0,5%
74	Subventions d'exploitation	1 020 000,00 €	1 063 900,00 €	4,3%
75	Autres produits de gestion courante	410 000,00 €	311 000,00 €	-24,1%
Total des recettes de gestion des services		9 268 492,60 €	9 177 019,60 €	-1,0%
77	Produits exceptionnels	31 751,75 €	31 751,75 €	0,0%
78	Reprise sur provisions	90 000,00 €	189 000,00 €	110,0%
Total des recettes réelles		9 390 244,35 €	9 397 771,35 €	0,1%
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	155 221,00 €	155 221,00 €	0,0%
Total des recettes d'ordre		155 221,00 €	155 221,00 €	0,0%
RESULTAT d'EXPLOITATION REPORTE (002)		1 848 534,65 €	1 848 534,65 €	0,0%
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION CUMULEES		11 394 000,00 €	11 401 527,00 €	0,1%

Annexe 2 : Tableau des dépenses d'exploitation

DEPENSES d'EXPLOITATION				
CHAPITRES	LIBELLES	BP + DM 2016	OB 2017	Variation
011	Charges à caractère général	4 030 331,00 €	3 885 500,00 €	-3,6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 370 000,00 €	4 500 000,00 €	3,0%
65	Autres charges de gestion courante	6 800,00 €	6 800,00 €	0,0%
Total des dépenses de gestion des services		8 407 131,00 €	8 392 300,00 €	-0,2%
66	Charges financières	218 541,87 €	220 000,00 €	0,7%
67	Charges exceptionnelles	687 643,25 €	685 643,12 €	-0,3%
022	Dépenses imprévues	483 583,88 €	483 583,88 €	0,0%
Total des dépenses réelles		9 796 900,00 €	9 781 527,00 €	-0,2%
023	Virement de la section de fonctionnement	395 000,00 €	240 000,00 €	-39,2%
042	Opération d'ordre de transferts entre section	1 202 100,00 €	1 380 000,00 €	14,8%
Total des dépenses d'ordre		1 597 100,00 €	1 620 000,00 €	1,4%
TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION CUMULEES		11 394 000,00 €	11 401 527,00 €	0,1%

25

ANNEXE 3 : INVESTISSEMENTS 2017

DÉPENSES		RECETTES	
OPERATION 100-216 : MODERNISATION des DECHETERIES			
Extension de la déchèterie de Pleumartin	190 000,00 €	Emprunt (80 %) Autofinancement (5%) Subvention (15%)	323 200,00 € 20 200,00 € 60 600,00 €
Aménagement de la déchèterie de St-Savin	110 000,00 €		
Aménagement de la déchèterie de La Trimouille	46 000,00 €		
7 caissons	35 000,00 €		
1 espace don	6 000,00 €		
Mise au norme et/ou remplacement des luminaires	17 000,00 €		
Sous-total	404 000,00 €	/	404 000,00 €
OPERATION 120-2016 : DISPOSITIF de COLLECTE			
Caissons de déchèterie (x19)	70 775,00 €	Autofinancement	129 235,00 €
Bornes à verre (x30)	34 500,00 €		
Bacs pour points de regroupement	13 800,00 €		
Plateformes (x 80) / BACS OMR	10 160,00 €		
Sous-total	129 235,00 €	/	129 235,00 €
OPERATION 110-2016: MATERIELS ROULANTS			
1 Benne à ordures ménagères (19 T)	172 000,00 €	Emprunt (20 %) Autofinancement (80 %)	78 700,00 € 314 800,00 €
1 Polybenne	124 500,00 €		
1 remorque porte-caissons	28 500,00 €		
Remorque fond-mouvant (x1)	68 500,00 €		
Sous-total	393 500,00 €	/	393 500,00 €
TOTAL des OPERATIONS d'INVESTISSEMENT	926 735,00 €	/	926 735,00 €

26

ANNEXE 3 : INVESTISSEMENTS 2017 (suite)

DEPENSES		RECETTES	
AUTRES INVESTISSEMENTS (hors opérations)			
Bâtiment modulaire pour agent de collecte de Civray	20 000,00 €	Autofinancement Subvention Eco-Emballage pour l'étude centre de tri	291 765,00 € 10 000,00 €
2nd phase de travaux pour le traitement des eaux de la plateforme de compostage	123 000,00 €		
Travaux de reprise des réseaux de la plateforme de compostage	50 000,00 €		
Etude technico-économique pour le centre de tri	30 000,00 €		
Matériels informatiques	8 000,00 €		
Logiciels	2 265,00 €		
PDA pour gestion des stocks	2 500,00 €		
Bacs individuels pour les professionnels	20 000,00 €		
Dispositifs de collecte pour les professionnels	30 000,00 €		
Matériel de communication	6 000,00 €		
Divers matériels	10 000,00 €		
TOTAL des AUTRES INVESTISSEMENTS	301 765,00 €	/	301 765,00 €

27

ANNEXE 4 : Point d'exécution de l'opération « modernisation des déchèteries »

Dépenses d'investissement		2014	2015	2016	2017	2018	AUTORISATION
Article	Désignation	N° CP 100-2014	N° CP 100-2015	N° CP 100-2016	N° CP 100-2017	N° CP 100-2018	DE PROGRAMME
2051	Concessions et droits assimilés	- €	7 983,60 €				7 983,60 €
2148	Construction sur sol d'Autrui	- €	9 875,43 €	- €	17 000,00 €		26 875,43 €
2145	Const. Sur sol d'autrui Inst. Générale	556 436,61 €	- €	- €	- €	266 919,70 €	823 356,31 €
2154	Matériel industriel	22 738,50 €	74 160,00 €	18 450,00 €	41 000,00 €		156 348,50 €
2181	Installations Générales	92 625,00 €	117 906,64 €	13 851,00 €			224 382,64 €
2188	Autres	13 780,19 €	21 192,00 €	- €			34 972,19 €
2317	Immo. Reçues au titre d'une mise à dispo	- €	442 931,05 €	363 414,23 €	346 000,00 €		1 152 345,28 €
CREDITS de PAIEMENT		685 580,30 €	674 048,72 €	395 715,23 €	404 000,00 €	266 919,70 €	2 426 263,95 €
Prévisions							
Pour mémoire : montant initial de l'opération		685 580,30 €	715 000,00 €	428 500,00 €	404 000,00 €	266 919,70 €	2 500 000,00 €
Commentaires		/	Economies réalisées sur les travaux de la déchèterie de Montmorillon et notamment concernant les enrobés	Non réalisation des barrières et boucles de détection pour les 3 principaux sites / Economies sur les enrobés des déchèteries de Civray et Lussac	/		

ANNEXE 4 (suite) : Point d'exécution de l'opération « matériels roulants »

Dépenses d'investissement		2015	2016	2017	2018	2019	AUTORISATION
Article	Désignation	N° CP 110-2015	N° CP 110-2016	N° CP 110-2017	N° CP 110-2018	N° CP 110-2019	DE PROGRAMME
2182	Matériel Roulant :	494 759,34 €	549 342,44 €	513 500,00 €	483 000,00 €	381 250,00 €	2 421 851,78 €
	Benne Ordures Ménagères	171 530,00 €	332 775,89 €	172 000,00 €	346 000,00 €	174 000,00 €	1 196 305,89 €
	Polybenne	123 250,00 €	123 316,75 €	124 500,00 €	- €	125 250,00 €	496 316,75 €
	Remorques Porte Caissons	- €	28 250,00 €	28 500,00 €	- €	- €	56 750,00 €
	Remorques à Fond mouvant	- €	65 000,00 €	68 500,00 €	- €	- €	133 500,00 €
	Tracteur routier Service Transfert	- €	- €	- €	- €	82 000,00 €	82 000,00 €
	Chargeur pour le service Compostage	163 500,00 €	- €	- €	- €	- €	163 500,00 €
	Crible	- €	- €	120 000,00 €	- €	- €	120 000,00 €
	Chargeur Chaîne de Tri	- €	- €	- €	125 000,00 €	- €	125 000,00 €
	Véhicules légers	38 479,34 €	- €	- €	12 000,00 €	- €	48 479,34 €
CREDITS de PAIEMENT		494 759,34 €	549 342,44 €	513 500,00 €	483 000,00 €	381 250,00 €	2 421 851,78 €

Pour mémoire : montant initial de l'opération	529 790,00 €	563 500,00 €	513 500,00 €	483 000,00 €	381 250,00 €	2 471 030,00 €
Commentaires	Economies réalisées pour l'acquisition du chargeur (26 500 €) et des véhicules légers	Economies réalisées lors des consultations et notamment pour les BOM (11 000 €)	/			

29

ANNEXE 4 (suite) : Point d'exécution de l'opération « dispositifs de collecte »

Dépenses d'investissement		2015	2016	2017	2018	2019	AUTORISATION
Article	Désignation	N° CP 120-2015	N° CP 120-2016	N° CP 120-2017	N° CP 120-2018	N° CP 120-2019	DE PROGRAMME
2154	Matériel Industriel	111 102,65 €	97 800,00 €	119 075,00 €	119 360,00 €	119 372,60 €	566 710,25 €
	Bornes d'apport Volontaire de Verres	27 088,00 €	25 000,00 €	34 500,00 €	34 500,00 €	34 500,00 €	155 588,00 €
	Caissons de Déchèterie	71 027,25 €	70 000,00 €	70 775,00 €	71 080,00 €	71 250,00 €	354 112,25 €
	Bacs de collecte	12 977,40 €	2 800,00 €	13 800,00 €	13 800,00 €	13 622,60 €	57 000,00 €
2248	Construction sur sol d'autrui	15 206,40 €	1 900,00 €	10 160,00 €	7 740,00 €	7 860,00 €	42 866,40 €
	Plateforme point de regroupement	15 206,40 €	1 900,00 €	10 160,00 €	7 740,00 €	7 860,00 €	42 866,40 €
CREDITS de PAIEMENT		126 309,05 €	99 700,00 €	129 235,00 €	127 100,00 €	127 232,60 €	609 576,65 €

Pour mémoire : montant initial de l'opération	126 309,05 €	127 800,00 €	129 235,00 €	127 100,00 €	127 232,60 €	637 476,65 €
Commentaires	/	Acquisition de colonnes à verres à hauteur de 25 000 € (34 500 € au BP) suite à une procédure de consultation infructueuse / Fin de la campagne de création de points de regroupement ⇒ seulement des ajustements	A partir de 2017, il est proposé d'affecter les crédits alloués aux plateformes, à ceux des bacs de collecte. Cela permettra de débiter une campagne de remplacement de bacs défectueux et notamment des OMR			

30

ANNEXE 5 : Pr vision de l tat de l'endettement avec PPI

Ann�e	Capital de d�part	Capital	Int�r�ts	Total versement	Capital restant d�
2016	6 321 003,58 �	569 076,18 �	214 616,42 �	783 692,60 �	6 251 334,41 �
2017	6 251 334,41 �	709 990,59 �	212 037,94 �	922 028,53 �	5 935 143,82 �
2018	5 935 143,82 �	746 115,02 �	198 792,19 �	944 907,21 �	5 644 343,78 �
2019	5 644 343,78 �	708 810,39 �	185 244,05 �	894 054,44 �	5 165 250,39 �
2020	5 165 250,39 �	646 852,69 �	168 387,64 �	815 240,33 �	4 518 397,72 �
2021	4 518 397,72 �	599 455,00 �	149 228,66 �	748 683,66 �	3 918 942,72 �
2022	3 918 942,72 �	555 459,35 �	130 583,74 �	686 043,09 �	3 363 483,37 �
2023	3 363 483,37 �	531 170,25 �	114 553,68 �	645 723,93 �	2 832 313,12 �
2024	2 832 313,12 �	445 306,00 �	97 391,66 �	542 697,66 �	2 387 007,12 �
2025	2 387 007,12 �	350 630,22 �	85 004,99 �	435 635,21 �	2 036 376,90 �
2026	2 036 376,90 �	271 815,64 �	74 551,43 �	346 367,07 �	1 764 561,26 �
2027	1 764 561,26 �	272 645,13 �	66 233,12 �	338 878,25 �	1 491 916,13 �
2028	1 491 916,13 �	268 517,44 �	57 742,61 �	326 260,05 �	1 223 398,69 �
2029	1 223 398,69 �	266 019,51 �	49 449,27 �	315 468,78 �	957 379,18 �
2030	957 379,18 �	202 991,76 �	41 760,75 �	244 752,51 �	754 387,42 �
2031	754 387,42 �	125 403,21 �	35 816,73 �	161 219,94 �	628 984,21 �

Budget annexe « travaux publics »

Rapport d'orientation budgétaire
pour 2017

L 2312-2 du CGCT

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

[1]

SOMMAIRE

- ① Conjoncture économique et travaux publics
- ② L'enjeu de 2017
- ③ Analyse financière
- ④ Evolution des recettes et de l'activité
- ⑤ Evolution des dépenses de fonctionnement
- ⑥ Programme d'investissement
- ⑦ Evolution de l'endettement

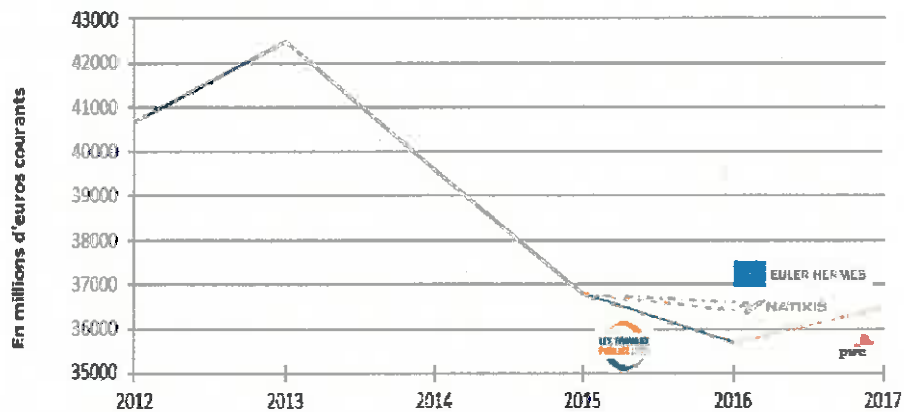


① Conjoncture économique :

Le secteur des travaux publics représente en France :

- 7 500 entreprises
- 250 000 salariés
- + 35 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Prévisions d'activité Travaux Publics



① Conjoncture économique :

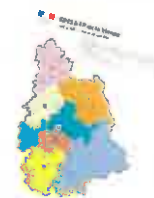
□ Après avoir perdu :

- Près du quart de son chiffre d'affaires depuis 2008, et
- 14 % au cours des 2 dernières années

⇒ Le secteur des travaux publics connaît :

- **Une nette amélioration en 2016** avec notamment des prises de commandes qui ont progressé de **12,9%** entre janvier et août 2016
- Cependant, en octobre 2016, **14% des entrepreneurs déclarent être limités par un manque de main-d'œuvre**
- La contrainte de main-d'œuvre est encore plus forte sur notre territoire où les personnels qualifiés sont rares

② L'enjeu de 2017 :



□ Un nouveau paysage intercommunal :

- Des EPCI de plus grande taille qui pourront se structurer dans le domaine de l'ingénierie pour les études préalables et le suivi des travaux
- Des EPCI qui, pour certains, seront dotés de moyens humains et matériels propres
- Des EPCI qui disposeront d'une compétence « voirie »

⇒ Quelle place pour le SIMER ?

(5)

③ Analyse financière :

1^{er} indicateur : Coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Principe de calcul :

$$\frac{\begin{array}{l} \text{Dépenses réelles de fonctionnement} \\ + \\ \text{Remboursement annuel de la dette en capital} \end{array}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Seuil : Il ne doit pas dépasser 1 durablement

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Dépenses réelles	3 038 372,92 €	3 541 931,88 €	3 244 189,05 €
Remboursement de la dette en capital	29 857,16 €	43 088,59 €	54 283,32 €
Recettes réelles	3 503 855,92 €	3 852 222,83 €	3 922 171,23 €
Coefficient d'autofinancement courant	0,89	0,93	0,84

Commentaires :

Le coefficient d'autofinancement est en progression nette grâce à la hausse des recettes réelles, nos capacités d'autofinancement sont ainsi accrues

(6)

③ Analyse financière :

2ème indicateur : Le niveau d'endettement

Principe de calcul :

$$\frac{\text{Encours de la dette}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Le seuil d'alerte est de 1,6 pour les collectivités de plus de 5 000 habitants

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Encours de la dette	282 120,96 €	309 032,37 €	254 749,05 €
Recettes réelles	3 503 855,92 €	3 852 222,83 €	3 922 171,23 €
Ratio du niveau d'endettement	0,08	0,08	0,06

Commentaires : L'encours de la dette est faible et en baisse, il représente seulement 6% des dépenses réelles de fonctionnement

[7]

③ Analyse financière :

3ème indicateur : Ratio de rigidité des charges de structure

Principe de calcul :

$$\frac{\begin{array}{c} \text{Frais de personnel} \\ + \\ \text{Remboursement annuel de la dette} \end{array}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

Seuil : Le niveau d'alerte peut être fixé à 0,60

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Frais de personnel (charges fixes)	1 067 500,00 €	1 118 800,00 €	1 066 611,00 €
Remboursement annuel de la dette	37 620,79 €	54 075,79 €	64 792,10 €
Recettes réelles	3 503 855,92 €	3 852 222,83 €	3 922 171,23 €
Ratio de rigidité des charges de structures	0,32	0,30	0,29

Commentaires : Le ratio diminue sous le double effet de la baisse de nos charges de structure et de la hausse de nos recettes réelles

[8]

④ Evolution des recettes de fonctionnement :

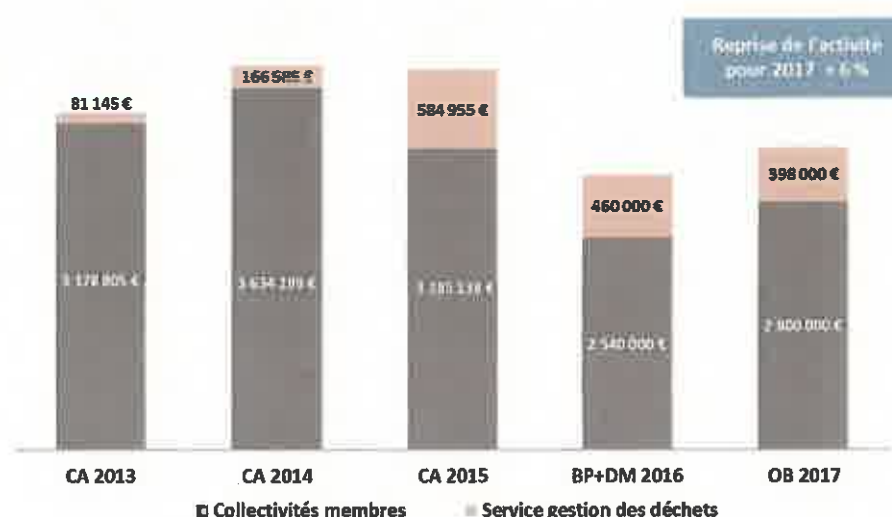
⇒ cf. annexe 1

□ Pour 2017, nous envisageons une **reprise de l'activité de 6%** sous l'effet d'un bon premier trimestre en raison des commandes fermes d'ores et déjà enregistrées :

COLLECTIVITES / CHANTIERS	MONTANTS
BRUX : aménagement d'un lotissement	310 000 €
DANGÉ-st-ROMAIN : poursuite des travaux d'assainissement	200 000 €
MILLAC : aménagement de deux rues	145 000 €
MONTMORILLON : travaux d'assainissement	80 000 €
L'ISLE JOURDAIN : Aménagement urbain de deux rues	210 000 €
Service gestion des déchets : travaux pour le traitement des eaux de la plateforme de compostage + déchèteries de Pleumartin et St-Savin	398 000 €
DANGÉ-st-ROMAIN : étude pour l'aménagement et la sécurisation d'une rue	/
PLAISANCE : étude pour la mise en sécurité et l'amélioration des espaces publics aux PMR	/
ADRIERS : étude pour l'aménagement et la sécurisation de la rue principale	/

④ Evolution des recettes de fonctionnement :

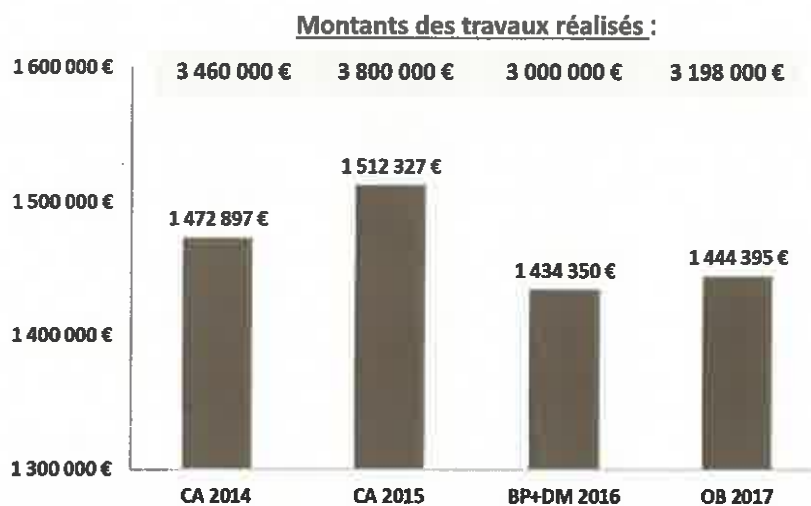
□ Détail des recettes issues des travaux :



⑤ Evolution des dépenses de fonctionnement :

⇒ cf. annexe 2

□ Cette reprise de l'activité se ferait avec une faible évolution des charges fixes qui seraient de 1 444 395 € en 2017 (+ 0,7 %) :



Graphique de l'évolution des charges fixes

(11)

⑤ Evolution des dépenses de fonctionnement :

□ Les charges fixes de personnel seraient stables, 1 070 000 € malgré les charges supplémentaires générées par :

- La refonte de la catégorie C : + 7 000 €
- Les charges patronales : + 7 000 €
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 6 000 €

⇒ Seul 1 des 2 agents parti à la retraite sera remplacé

EFFECTIFS		BP 2016	OB 2017
Titulaires	Encadrement / BE / Secrétariat	5	5
	Exploitation	17	16
Emploi d'avenir	Exploitation	2	2
TOTAL AGENTS		24	23

(12)

⑤ Evolution des dépenses de fonctionnement :

□ Les charges variables seraient portées à 2 006 500 € (+255 000 €), dont :

- 900 000 € de fournitures (+ 50 K€)
- 159 000 € de personnel occasionnel (+ 20 K€)
- 255 000 € de prestations extérieures
- 110 000 € de location de matériels (+ 25 000 €)
- un virement de 291 000 € à la section d'investissement (+ 206 K€) pour autofinancer intégralement le programme d'investissement 2017

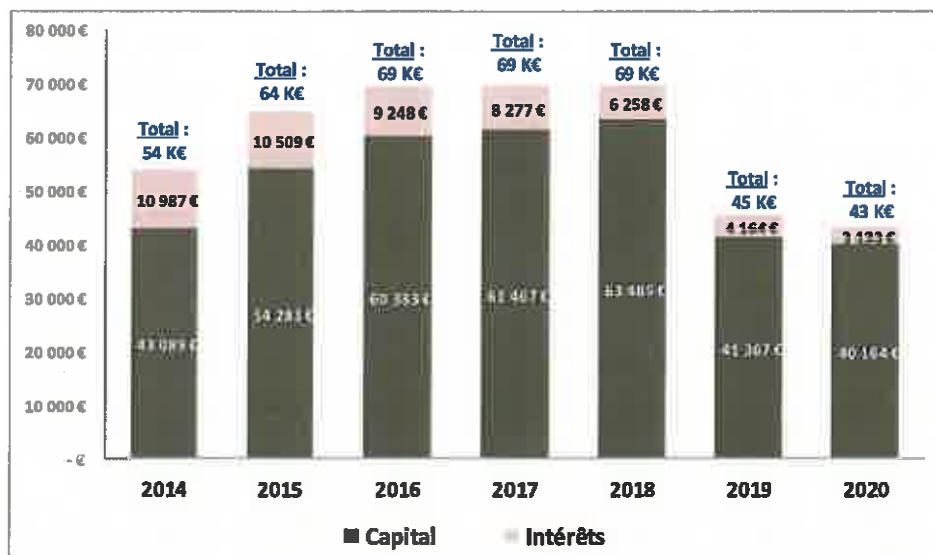
⑥ Programme d'investissement 2017 :

DESIGNATIONS		DEPENSES
Matériels roulants	Pelle à pneus (P40)	160 000 €
	Balayeuse aspiratrice	170 000 €
	Fourgon plateau	30 000 €
	Vestiaire mobile	8 000 €
SOUS-TOTAL 1		368 000 €
Matériels informatiques	Logiciels « bureautiques » divers	1 000 €
	Matériel informatique	5 000 €
SOUS-TOTAL 2		6 000 €
Travaux	Travaux chauffage / Climatisation / Eclairage au siège à Montmorillon	23 500 €
SOUS-TOTAL 3		23 500 €
Divers	Petits matériels de chantier (Compresseur, niveaux ...)	25 000 €
SOUS-TOTAL 4		25 000 €
TOTAL PROGRAMME 2016		422 500 €

⇒ AUTOFINANCEMENT 100 %

⑦ Evolution de l'endettement :

⇒ Tableau relatif à l'annuité de la dette (intérêts + capital)



⑦ Evolution de l'endettement :

⇒ Tableau détaillé de l'état de la dette :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû
2014	282 120,96 €	43 088,59 €	10 987,20 €	54 075,79 €	309 032,37 €
2015	309 032,37 €	54 283,32 €	10 508,78 €	64 792,10 €	341 837,05 €
2016	341 837,05 €	60 382,94 €	9 247,84 €	69 630,78 €	313 364,11 €
2017	313 364,11 €	61 467,06 €	8 276,50 €	69 743,56 €	251 897,05 €
2018	251 897,05 €	63 485,39 €	6 258,14 €	69 743,53 €	188 411,66 €
2019	188 411,66 €	41 367,42 €	4 164,41 €	45 531,83 €	147 044,24 €
2020	147 044,24 €	40 163,85 €	3 133,41 €	43 297,26 €	106 880,39 €
2021	106 880,39 €	34 377,12 €	2 213,63 €	36 590,75 €	72 503,27 €
2022	72 503,27 €	24 414,35 €	1 435,20 €	25 849,55 €	48 088,92 €
2023	48 088,92 €	25 079,57 €	769,98 €	25 849,55 €	23 009,35 €
2024	23 009,35 €	9 100,44 €	294,11 €	9 394,55 €	13 908,91 €
2025	13 908,91 €	9 237,72 €	156,84 €	9 394,56 €	4 671,19 €
2026	4 671,19 €	4 671,19 €	26,30 €	4 697,49 €	0,00 €

ANNEXES

(17)

Annexe 1 : Tableau des recettes d'exploitation

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	LIBELLES	BP+DM N°1 2016	OB 2017	% de variation
013	Atténuation de charges	43 000,00 €	33 000,00 €	-23,3%
70	Produits des services et travaux	3 051 100,00 €	3 226 100,00 €	5,7%
75	Autres produits de gestion courante	1 186,67 €	1 186,67 €	0,0%
Total des recettes de gestion des services		3 095 286,67 €	3 260 286,67 €	5,3%
76	Produits financiers	- €	- €	/
77	Produits exceptionnels	28 500,00 €	28 500,00 €	0,0%
Total des recettes réelles		3 123 786,67 €	3 288 786,67 €	5,3%
042	Opération d'ordre de transferts entre section	62 500,00 €	61 000,00 €	-2,4%
Total des recettes d'ordre		62 500,00 €	61 000,00 €	-2,4%
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		1 203 217,69 €	1 203 217,69 €	0,0%
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT		4 389 504,36 €	4 553 004,36 €	3,7%

(18)

Annexe 2 : Tableau des dépenses d'exploitation

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES	LIBELLES	BP+DM N°1 2016	OB 2017	% de variation
011	Charges à caractère général	1 671 437,00 €	1 709 295,00 €	2,3%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 212 513,00 €	1 230 000,00 €	1,4%
65	Autres charges de gestion courante	600,00 €	600,00 €	0,0%
Total des dépenses de gestion des services		2 884 550,00 €	2 939 895,00 €	1,9%
66	Charges financières	9 500,00 €	10 000,00 €	5,3%
67	Charges exceptionnelles	952 904,43 €	850 609,36 €	-10,7%
022	Dépenses imprévues	267 000,00 €	267 000,00 €	0,0%
Total des dépenses réelles		4 113 954,43 €	4 067 504,36 €	-1,1%
023	Virement de la section de fonctionnement	85 549,93 €	291 000,00 €	240,2%
042	Opération d'ordre de transferts entre section	190 000,00 €	194 500,00 €	2,4%
Total des dépenses d'ordre		275 549,93 €	485 500,00 €	76,2%
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT		4 389 504,36 €	4 553 004,36 €	3,7%

REPARTITION des DEPENSES par NATURE		BP+DM N°1 2016	OB 2017	% de variation
CHARGES FIXES		1 434 350,00 €	1 444 395,00 €	0,7%
Dont charges de personnel		1 073 213,00 €	1 070 400,00 €	-0,3%
CHARGES VARIABLES		1 751 520,00 €	2 006 570,07 €	14,6%
Dont charges de personnel		139 300,00 €	159 600,00 €	14,6%

Annexe 3 : Point d'exécution de l'opération d'équipement « matériels roulants »

Dépenses d'investissement		CREDIT de PAIEMENT					MONTANT de l'AUTORISATION de PROGRAMME
Article	Désignation	ANNEE 2015 N° CP 210-2015	ANNEE 2016 N° CP 210-2016	ANNEE 2017 N° CP 210-2017	ANNEE 2018 N° CP 210-2018	ANNEE 2019 N° CP 210-2019	
MATERIELS ROULANTS / ENGINs							
2182	Balayeuse	- €	- €	170 000,00 €	- €	- €	170 000,00 €
	Camion 6x4	110 290,00 €	- €	- €	105 000,00 €	117 000,00 €	332 290,00 €
	Chargeuse	- €	45 280,00 €	- €	- €	45 000,00 €	90 280,00 €
	Fourgon/utilitaire	- €	31 200,00 €	30 000,00 €	31 500,00 €	- €	92 700,00 €
	Pelle	- €	- €	160 000,00 €	- €	120 000,00 €	280 000,00 €
	Rouleau compacteur	- €	- €	- €	30 000,00 €	22 000,00 €	52 000,00 €
	Tracteur routier	84 600,00 €	- €	- €	- €	- €	84 600,00 €
	Véhicule léger	37 459,76 €	13 827,34 €	- €	- €	- €	51 287,10 €
	Vestiaire mobile	- €	- €	8 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	38 000,00 €
TOTAL		232 349,76 €	90 307,34 €	368 000,00 €	181 500,00 €	319 000,00 €	1 191 157,10 €

Pour mémoire : montant initial de l'opération	275 890,00 €	160 000,00 €	145 000,00 €	351 500,00 €	319 000,00 €	1 251 390,00 €
Commentaires	Non réalisation du fourgon double cabine (32 000 €)	Non réalisation de la mini-pelle (75 000 €)	Avancement d'une année du renouvellement de la balayeuse / Ajout d'une pelle à pneus et d'un vestiaire mobile	Renouvellement de la balayeuse réalisé en 2017		/